

Registre des critères d'admissibilité propres à un tirage dans le cadre du volet Priorités du marché du travail

Les critères généraux qui s'appliquent à tous les tirages dans le cadre du volet Priorités du marché du travail se trouvent dans le guide de demande. Certains critères peuvent être différents pour chaque tirage, selon les besoins du marché du travail. Les critères propres à chaque tirage sont archivés dans la présente liste à mesure que des tirages sont annoncés.

12 octobre 2023

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 12 OCTOBRE 2023 SONT LES SUIVANTS :

- Les candidats doivent avoir un (1) année d'expérience de travail dans la catégorie 32101 de la CNP, Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires.
- Les candidats doivent avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur néo-écossais dans une profession spécialisée.
- Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Il faut détenir un certificat d'un programme de deux ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 11 novembre 2023.

7 novembre 2022

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 7 NOVEMBRE 2022 SONT LES SUIVANTS :

- Les candidats doivent avoir choisi le français comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 10 dans toutes les compétences langagières en français.
- Les candidats doivent avoir l'anglais comme deuxième langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en anglais.
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement.
- Les candidats doivent joindre à leur demande une copie des deux tests de langue et une preuve d'études. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 7 décembre 2022.

8 février 2022

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 8 FÉVRIER 2022 POUR LES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES SONT LES SUIVANTS :

- Profession principale d'infirmier autorisé/infirmière autorisée ou d'infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée (CNP 3012)
- Lettres de recommandation d'employeurs, comme il est indiqué dans le guide de demande, qui attestent d'au trois ans d'expérience comme infirmier autorisé/infirmière autorisée ou infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée
- Niveau de compétence linguistique canadien de 9 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Baccalauréat OU certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre institut*

- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 10 mars 2022

* Vous devez joindre à votre demande une copie des tests de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur avec votre demande. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

7 octobre 2021

LES CRITÈRES DU TIRAGE D'OFFRES D'EMPLOI DU 7 OCTOBRE 2021 SONT LES SUIVANTS. LES CANDIDATS DOIVENT :

- avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur néo-écossais dans une profession hautement spécialisée. L'emploi doit durer au moins un an après la délivrance du visa de résident permanent (par temps plein, on entend un emploi à l'année et au moins 30 heures de travail par semaine);
- avoir une année d'expérience comme travailleur qualifié dans un domaine pertinent à l'emploi;
- avoir un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent; et
- démontrer une compétence linguistique en anglais selon le Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 5.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 6 novembre 2021

Voici les documents que les candidats doivent fournir avec leur demande :

- copie des tests de langue
- preuve d'études
- offre d'emploi qui inclut les renseignements suivants :
 - titre et tâches du poste lié à l'offre d'emploi;
 - code du poste selon la CNP;
 - salaire annuel;
 - nombre d'heures par semaine;
 - durée de l'offre d'emploi;
 - adresse où vous allez travailler;
 - lettre d'approbation du syndicat s'il s'agit d'un poste syndiqué.

LES CRITERES DU TIRAGE DU 7 OCTOBRE 2021, CHARPENTIER-MENUISIER, SONT LES SUIVANTS :

- Être charpentier-menuisier (CNP 7271) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d'employeurs qui attestent d'au moins deux ans d'expérience comme charpentier-menuisier. (Les travailleurs autonomes doivent fournir des documents de tierces parties indiquant le service fourni et les modalités de paiement. Les tâches principales auto-déclarées ou les affidavits ne sont pas des preuves acceptables de l'expérience de travail.)
- Avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 5 dans toutes les compétences langagières en anglais, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 6 novembre 2021

29 mars 2021

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 29 MARS 2021 SONT LES SUIVANTS :

- Les candidats doivent avoir choisi le français comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 9 dans toutes les compétences langagières en français.

- Les candidats doivent avoir l'anglais comme deuxième langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en anglais.
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement.
- Les candidats doivent joindre à leur demande une copie des deux tests de langue et une preuve d'études.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 7 mai 2021.

19 janvier 2021

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 19 JANVIER 2021 POUR LES AUTRES AGENTS FINANCIERS/AGENTES FINANCIÈRES SONT LES SUIVANTS. LES CANDIDATS ET CANDIDATES DOIVENT :

- être autre agent financier/agente financière comme profession principale (CNP 1114);
- fournir des lettres de recommandation d'employeurs, comme il est indiqué dans le guide de demande, qui attestent d'au moins quatre ans d'expérience dans la catégorie CNP 1114;
- obtenir un niveau de compétence linguistique canadien de 9 dans toutes les compétences langagières en anglais, et résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*;
- détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre institut*;
- présenter une demande au plus tard à 23 h 59 le 18 février 2021.

* Vous devez joindre à votre demande une copie des tests de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur avec votre demande. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

1 décembre 2020

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 1 DÉCEMBRE 2020 SONT LES SUIVANTS. LES CANDIDATS DOIVENT:

- avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur néo-écossais dans une profession hautement spécialisée. L'emploi doit durer au moins un an après la délivrance du visa de résident permanent (par temps plein, on entend un emploi à l'année et au moins 30 heures de travail par semaine);
- avoir une année d'expérience comme travailleur qualifié dans un domaine pertinent à l'emploi;
- avoir un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent;
- démontrer une compétence linguistique en anglais ou en français selon le Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 5; et
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 31 décembre 2020

Voici les documents que les candidats doivent fournir avec leur demande :

- copie des tests de langue
- preuve d'études
- offre d'emploi qui inclut les renseignements suivants :
 - titre et tâches du poste lié à l'offre d'emploi;
 - code du poste selon la CNP;
 - salaire annuel;
 - nombre d'heures par semaine;

- durée de l'offre d'emploi;
- adresse où vous allez travailler;
- lettre d'approbation du syndicat s'il s'agit d'un poste syndiqué.

22 octobre 2020

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 22 OCTOBRE 2020 SONT LES SUIVANTS :

- Être programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs (CNP 2174) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d'employeurs qui attestent d'au moins trois ans d'expérience à temps plein ou d'expérience équivalente à temps partiel dans un emploi de la CNP 2174 au cours des cinq années qui précèdent la demande.
- Avoir au moins une année d'expérience dans un emploi du genre de compétence 0 ou du niveau de compétence A ou B de la CNP au Canada.
- Avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en anglais, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. *
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement. *
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 21 novembre 2020.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie de test de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

24 septembre 2020

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 24 SEPTEMBRE 2020 SONT LES SUIVANTS :

- Être débosseleurs/débosseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie (CNP 7322) ou mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (CNP 7321) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d'employeurs qui attestent d'au moins deux ans d'expérience à temps plein ou d'expérience équivalente à temps partiel dans un emploi de la CNP 7322 ou CNP 7321 au cours des cinq années qui précèdent la demande.
- Avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 5 dans toutes les compétences langagières en anglais, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. *
- Il faut détenir un certificat d'un programme de deux ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement. *
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 24 octobre 2020

*Les candidats doivent joindre à leur demande une copie de test de langue et une preuve d'études. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

22 mai 2020

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 22 MAI 2020 POUR LES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES SONT LES SUIVANTS :

- Profession principale d’infirmier autorisé/infirmière autorisée ou d’infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée (CNP 3012)
- Lettres de recommandation d’employeurs, comme il est indiqué dans le guide de demande, qui attestent d’au moins trois ans d’expérience comme infirmier autorisé/infirmière autorisée ou infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée
- Niveau de compétence linguistique canadien de 8 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et résultats d’un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Baccalauréat OU certificat d’un programme de trois ans ou plus d’une université, d’un collège, d’une école de métiers, d’une école technique ou d’un autre institut*

* Vous devez joindre à votre demande une copie des tests de langue et une preuve d’études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur avec votre demande. La preuve d’études doit inclure une évaluation des diplômes d’études (EDE) d’un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l’extérieur du Canada.

27 avril 2020

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 27 AVRIL 2020 SONT LES SUIVANTS :

- Les candidats doivent avoir choisi le français comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 8 dans toutes les compétences langagières en français.
- Les candidats doivent avoir l’anglais comme deuxième langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 6 dans toutes les compétences langagières en anglais.
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d’un programme de trois ans ou plus d’une université, d’un collège, d’une école de métiers, d’une école technique ou d’un autre établissement d’enseignement.
- Les candidats doivent répondre à tous les critères de IRCC relatifs au programme Entrée express, et tous les documents à l’appui doivent être valides au moment de la demande à IRCC.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie des deux tests de langue et une preuve d’études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur.

20 décembre 2019

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 20 DÉCEMBRE 2019, PROFESSIONNELS/PROFESSIONNELLES EN PUBLICITÉ, EN MARKETING ET EN RELATIONS PUBLIQUES, SONT LES SUIVANTS :

- Être professionnel/professionnelle en publicité, en marketing ou en relations publiques (CNP 1123) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d’employeurs qui attestent d’au moins deux ans d’expérience à temps plein ou d’expérience équivalente à temps partiel comme professionnel/professionnelle en publicité, en marketing ou en relations publiques au cours des cinq années qui précèdent la demande.

- Les candidats doivent avoir choisi l'anglais comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 9 dans toutes les compétences langagières en anglais, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*
- Il faut détenir un diplôme d'études universitaires de deuxième cycle.*
- Avoir présenté une déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express le 1er janvier 2019 ou après cette date.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 19 janvier 2020.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie de test de langue et une preuve d'études. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

5 décembre 2019

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 5 DÉCEMBRE 2019, TRAVAILLEURS/TRAVAILLEUSES DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES, SONT LES SUIVANTS:

- Être travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires (CNP 4212) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d'employeurs qui attestent d'au moins deux ans d'expérience à temps plein ou d'expérience équivalente à temps partiel comme travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires au cours des cinq années qui précèdent la demande.
- Avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement.*
- Avoir présenté une déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express le 6 décembre 2018 ou après cette date.
- La demande doit être reçue au plus tard à 23 h 59 le 4 janvier 2020.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie de test de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

28 octobre 2019

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 28 OCTOBRE 2019 POUR LES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES SONT LES SUIVANTS :

- Profession principale d'infirmier autorisé/infirmière autorisée ou d'infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée (CNP 3012)
- Lettres de recommandation d'employeurs, comme il est indiqué dans le guide de demande, qui attestent d'au moins trois ans d'expérience comme infirmier autorisé/infirmière autorisée ou infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée
- Niveau de compétence linguistique canadien de 8 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Baccalauréat OU certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre institut*
- Déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express présentée le 1er novembre 2018 ou après cette date.

* Vous devez joindre à votre demande une copie des tests de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur avec votre demande. La preuve d'études doit inclure une évaluation des diplômes d'études (EDE) d'un organisme désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

20 septembre 2019

LES CRITERES DU TIRAGE DU 20 SEPTEMBRE 2019, CHARPENTIER-MENUISIER, SONT LES SUIVANTS :

- Être charpentier-menuisier (CNP 7271) comme profession principale.
- Comme il est indiqué dans le guide de demande, fournir des lettres de recommandation d'employeurs qui attestent d'au moins deux ans d'expérience comme charpentier-menuisier. (Les travailleurs autonomes doivent fournir des documents de tierces parties indiquant le service fourni et les modalités de paiement. Les tâches principales auto-déclarées ou les affidavits ne sont pas des preuves acceptables de l'expérience de travail.)
- Avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 5 dans toutes les compétences langagières en anglais ou en français, et fournir les résultats d'un test de langue correspondant approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Avoir présenté une déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express le 1er octobre 2018 ou après cette date.

4 septembre 2019

LES CRITERES DU TIRAGE DU 4 SEPTEMBRE 2019 SONT LES SUIVANTS :

- Les candidats doivent avoir choisi le français comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 8 dans toutes les compétences langagières en français.
- Les candidats doivent avoir l'anglais comme deuxième langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 6 dans toutes les compétences langagières en anglais.
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie des deux tests de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur.

3 juin 2019

LES CRITERES DU TIRAGE DU 3 JUIN 2019 SONT LES SUIVANTS :

Des lettres d'intérêt ont été émises aux candidats et candidates du bassin d'Entrée express possédant une expérience de travail comme éducateur/éducatrice et aide-éducateur/aide-éducatrice de la petite enfance (CNP 4214) et ont présenté une déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express le 8 août 2018 ou après cette date. Les personnes qui sont invitées à présenter une demande doivent fournir :

- une preuve de formation postsecondaire en éducation à la petite enfance pour les enfants de 0 à 8 ans;
- une preuve de détenir un certificat d'un programme de deux ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement; et
- des lettres de recommandation de leurs employeurs prouvant un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail dans la catégorie 4214 de la CNP.

Les lettres de recommandation doivent :

- être écrites sur le papier à en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent des ressources humaines, le superviseur ou le gestionnaire responsable;
- indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel et du site Web de l'entreprise et porter le sceau officiel de l'entreprise (s'il y a lieu);
- comprendre tous les renseignements suivants dans un seul document :
 - la durée de votre emploi au sein de l'entreprise;
 - les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée de chaque poste;
 - vos responsabilités et tâches principales pour chaque poste;
 - le salaire annuel et les avantages sociaux de chaque poste;
 - le nombre d'heures de travail par semaine dans chaque poste;
 - le nombre total d'heures de travail pour chaque poste;
 - une preuve que votre expérience de travail correspond à l'énoncé principal et à la majorité (au moins 51 %) des tâches principales figurant dans la CNP 2016, que vous pouvez consulter au noc.esdc.gc.ca/Francais/Debut.aspx.

Possibilités d'emploi

Vous trouverez des renseignements sur les offres d'emploi pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance en Nouvelle-Écosse au ednet.ns.ca/fr/ece.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Un permis d'exercer (classification) est exigé pour travailler comme éducateur qualifié ou éducatrice qualifiée dans les garderies réglementées ou les programmes de prématernelle en Nouvelle-Écosse. Il faut présenter une demande de classification auprès des services de classification du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les titres de compétences étrangers sont évalués selon les [Normes pour les programmes d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance](#).

Pour les personnes détenant des titres de compétence étrangers, le processus comporte deux étapes :

Étape 1 : Obtenir une évaluation des titres de compétences étrangers. Des renseignements à ce sujet se trouvent sur le site cicdi.ca/901/trouvez_l'organisation_responsable_de_la_reconnaissance.canada.

Étape 2 : Présenter une demande de classification. Des renseignements sur les qualifications, la reconnaissance des titres et le processus de classification, y compris la façon de présenter une demande, se trouvent sur le site ednet.ns.ca/earlyyears/pd/ClassificationforStaff.shtml.

Pour plus de renseignements sur l'éducation de la petite enfance en Nouvelle-Écosse, consultez le ednet.ns.ca/earlyyears (en anglais seulement) ou communiquez avec la Direction de la petite enfance du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, par courriel à l'adresse classification@novascotia.ca ou par téléphone au 902-424-5168 ou 1-888-825-7770 (sans frais).

20 mars 2019

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 20 MARS 2019 :

- Les candidats doivent avoir choisi le français comme première langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 7 dans toutes les compétences langagières en français.
- Les candidats doivent avoir l'anglais comme deuxième langue officielle et avoir obtenu au moins le Niveau de compétence linguistique canadien de 5 dans toutes les compétences langagières en anglais.
- Il faut détenir un baccalauréat OU un certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre établissement d'enseignement.
- Les candidats qui ont présenté une déclaration d'intérêt à l'égard du bassin d'Entrée express le 20 septembre 2018 ou après cette date.

* Les candidats doivent joindre à leur demande une copie des deux tests de langue et une preuve d'études équivalant à un baccalauréat ou à un diplôme supérieur.

24 janvier 2019

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 24 JANVIER 2019 :

- Candidats dans la catégorie 1111 de la CNP (vérificateurs/vérificatrices et comptables) ayant soumis une déclaration d'intérêt au bassin du volet Entrée express le 1^{er} juillet 2018 ou à une date ultérieure
- De 400 à 450 points dans le Système de classement global (SCG) du volet Entrée express
- Baccalauréat OU certificat d'un programme de trois ans ou plus d'une université, d'un collège, d'une école de métiers, d'une école technique ou d'un autre institut
- Niveau de compétence linguistique canadien de 7 ou plus en anglais ou en français pour l'expression orale, la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite

Cinq années d'expérience ou plus dans un emploi du genre de compétence 0 ou du niveau de compétence A ou B selon la CNP, et lettres de référence d'un employeur prouvant un minimum de cinq années d'expérience de travail dans la catégorie 1111 de la CNP. Les lettres de recommandation doivent :

- être écrites sur le papier à lettres avec en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent, le superviseur ou le gestionnaire responsable;
- indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel et du site Web de l'entreprise et porter le sceau officiel de l'entreprise (le cas échéant);
- comprendre tous les renseignements suivants dans un seul document :
 - la durée de votre emploi au sein de l'entreprise;
 - les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée de chaque poste;
 - vos responsabilités et tâches principales pour chaque poste;
 - le salaire annuel et les avantages sociaux de chaque poste;
 - le nombre d'heures de travail par semaine dans chaque poste;
 - preuve que votre expérience de travail correspond à l'énoncé principal et à la majorité (au moins 51 %) des tâches principales figurant dans la CNP 2016; consultez le site <http://noc.esdc.gc.ca/Francais/Debut.aspx>

8 août 2018

LES CRITÈRES DU TIRAGE DU 8 AOÛT 2019 :

Le 8 août 2018, des lettres d'intérêt (LI) seront émises aux candidats du bassin d'Entrée express possédant une expérience de travail comme éducateur/éducatrice et aide-éducateur/aide-éducatrice de la petite enfance (CNP 4214). Les candidats invités à présenter une demande doivent fournir des lettres de recommandation de leurs employeurs pour démontrer qu'ils possèdent au moins deux (2) années d'expérience dans la catégorie 4214 de la CNP.

Les lettres de recommandation doivent :

- être écrites sur le papier à lettres avec en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent, le superviseur ou le gestionnaire responsable;
- indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel et du site Web de l'entreprise et porter le sceau officiel de l'entreprise (le cas échéant);
- comprendre tous les renseignements suivants dans un seul document :
 - la durée de votre emploi au sein de l'entreprise;
 - les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée de chaque poste;

- vos responsabilités et tâches principales pour chaque poste;
- le salaire annuel et les avantages sociaux de chaque poste;
- le nombre d'heures de travail par semaine dans chaque poste;
- preuve que votre expérience de travail correspond à l'énoncé principal et à la majorité (au moins 51 %) des tâches principales figurant dans la CNP 2016; consultez le site <http://noc.esdc.gc.ca/Francais/Debut.aspx>